

Commission Permanente - 05 juillet 2024

**AMENDEMENT - Respect du pluralisme syndical dans le monde agricole**

**Rapport N° CP-2024-6-2-8 - N° applicatif 9910**

**Exposé sommaire**

Le monde syndical agricole, comme tout univers syndical, est composé de différentes tendances et visions de la profession concernée.

Les Jeunes Agriculteurs, seul syndicat jeune du monde agricole, se revendiquent proches de la FNSEA. Il assume ainsi une certaine vision de la profession agricole. Le présent rapport accorde son soutien financier à ce syndicat en justifiant qu'il soutient l'emploi et les actions d'insertion en milieu rural.

Des jeunes paysan·nes, notamment des personnes non issues du milieu agricole, ne se retrouvent pas toujours dans la vision proposée par les Jeunes agriculteurs. Ils et elles cherchent aussi, au même titre que les membres des Jeunes Agriculteurs, à intégrer le milieu professionnel agricole. Ils et elles doivent également être accompagnés.

**Par respect du pluralisme syndical, cet amendement vise à élargir à d'autres syndicats agricoles les subventions attribuées aux jeunes entrant dans le monde agricole et paysan.**

**Amendement**

**APRES** (page 2 du rapport)

"La contribution de l'agriculture en termes d'emplois ainsi que la qualité des productions locales avec leurs typicités régionales sont des axes de développement prioritaires que la Collectivité encourage en subventionnant divers organismes œuvrant dans ces domaines."

**AJOUTER**

"Dès l'année 2025, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à débiter un travail de soutien des autres forces syndicales agricoles en les subventionnant, au même titre que les Jeunes Agriculteurs."

Déposé par **M. Florian Kobryn** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.



Florian Kobryn